

LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 avril 2026

COMMUNE DE DOUBS

Le Conseil municipal, s'est réuni le lundi 27 avril 2026 à 20h au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Bruno TEMPESTA, Maire.

Présents : Mmes BARTHE, CARA, COSTE, DA ROCHA, DEMORY, GOSNET, GRIFFON, JEANGIRARD, PAOLETTI, PEIXOTO et SAUVAGEOT.

MM. BARTHES, BILLOT, BLONDEAU, DROZ-VINCENT, FELLERATH, FERREUX, C. PETIT, L. PETIT, PUGET, TEMPESTA, VALLET.

Représenté : M. BENOIT-PEQUIGNET pouvoir à M. BLONDEAU.

Mme PEIXOTO ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance qu'elle a acceptées.

1. Budget général – Adoption du budget primitif 2026.

	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	3 160 584,14 €	3 840 402,35 €	7 000 986,49 €
Recettes	3 160 584,14 €	3 840 402,35 €	7 000 986,49 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 19 voix pour et 4 contre :

- adopte le budget primitif tel que présenté ci-dessus,
- mandate son Maire pour effectuer toutes les démarches et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2. Fixation des taux de la fiscalité locale pour 2026.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 20 voix pour et 3 abstentions, se prononce sur le maintien des taux des taxes communales.

3. Autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) – Inscription des crédits – Opérations : Programme pluriannuel de créations de liaisons et équipements cyclables.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- autorise M. le Maire à engager les dépenses de l'opération ci-dessus à hauteur de l'autorisation de programme et mandater les dépenses afférentes,
- précise que les crédits de paiement sont inscrits au budget de l'exercice 2026.

4. Adoption du budget primitif « Bois » pour l'exercice 2026.

	Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	92 711,45 €	73 562,45 €	166 333,90 €
Recettes	92 711,45 €	73 562,45 €	166 333,90 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 19 voix pour et 4 contre :

- adopte le budget primitif tel que présenté ci-dessus,
- mandate son Maire pour effectuer toutes les démarches et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

5. Budget annexe « Champ photovoltaïque ERD » - Prise en charge forfaitaire de charges de personnel.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- approuve la charge d'intervention des agents communaux dans le budget « Champ PV ERD » pour la somme de 1 000 €,
- dit que cette somme sera inscrite au budget primitif à l'article 6215 - Personnel affecté par la collectivité de rattachement.

6. Adoption du budget primitif « Champ photovoltaïque ERD » pour l'exercice 2026.

	Exploitation	Investissement	Total
Dépenses	21 108,41 €	34 394,05 €	56 502,46 €
Recettes	21 108,41 €	34 394,05 €	56 502,46 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- adopte le budget primitif tel que présenté ci-dessus,
- mandate son Maire pour effectuer toutes les démarches et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

7. Adoption du budget primitif « Chaufferie bois » pour l'exercice 2026.

	Exploitation	Investissement	Total
Dépenses	0 €	759 200 €	759 200 €
Recettes	0 €	1 347 643,95 €	1 347 643,95 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- adopte le budget primitif tel que présenté ci-dessus,
- mandate son Maire pour effectuer toutes les démarches et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

8. Délégation du Conseil municipal à M. le Maire pour la fongibilité des crédits au sein d'une section pour le Budget général et le Budget Bois pour l'exercice 2026.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise M. le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section dans le Budget général et le Budget Bois.

9. Fixation des dotations pour les fournitures scolaires et des participations aux coopératives scolaires.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- fixe le montant des dotations pour fournitures scolaires de la manière suivante :
 - École maternelle : 51,15 € / élève,
 - École élémentaire : 47,85 € / élève,
- fixe le montant des crédits aux coopératives scolaires de la manière suivante :
 - École maternelle : 20 € / élève sous forme de subvention,
 - École élémentaire : 37 € / élève sous forme de crédits sur le budget communal,

- mandate son Maire pour effectuer toutes les démarches et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- précise qu'à fin juin 2027 si les crédits concernant les dotations scolaires ne sont pas totalement consommés, la commune abondera la coopérative scolaire à hauteur de la moitié du reliquat.

10. Commission de Contrôle des Listes Electorales.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- annule la délibération n°2026-029 du 7 avril 2026,
- désigne les personnes suivantes pour siéger à la Commission de Contrôle des listes électorales : Aimeline CARA, Christine DA ROCHA, Roger FELLERATH, Hervé PUGET et Ingrid SAUVAGEOT.

11. Remboursement des frais de transport scolaire des enfants de Doubs fréquentant le collège Lucie Aubrac.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré par 18 voix pour, 1 contre et 4 abstentions :

- approuve le remboursement par la commune de Doubs du montant de l'abonnement de transport scolaire pour les élèves résidant sur la commune et fréquentant le collège Lucie Aubrac,
- précise que ce remboursement sera effectué après demande des parents et fourniture des justificatifs suivants : justificatif de domicile, preuve de paiement de l'abonnement, preuve d'inscription au collège Lucie Aubrac et RIB,
- inscrit les crédits nécessaires au budget de l'exercice 2026.

12. Renouvellement du bail du logement du Groupe scolaire – 6 rue de l'Eglise.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- approuve le bail de location,
- autorise M. le Maire à le signer.

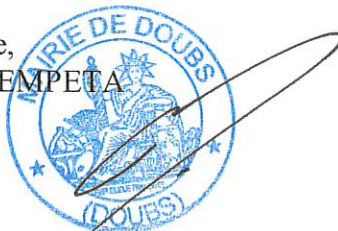
13. Acquisition d'emprises rue de la Chaussée – rue du Lycée auprès de la société INTOO.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- retire la délibération n°2026-002 du 28 janvier 2026,
- approuve l'acquisition à titre gratuit par la commune des emprises 139p d'1 m², 206p de 30m² et 207p de 75m² définies selon le plan de projet dressé par M. Thomas PETITE, géomètre-expert, auprès de la société INTOO SCCV ou de toute autre personne morale, qui viendrait à s'y substituer,
- prend en charge les frais de bornage, de division et de notaire afférents à cette opération,
- inscrit les crédits nécessaires au budget de l'exercice 2026,
- autorise M. le Maire à signer l'acte authentique d'acquisition.

La séance est levée à 21h00.

Le Maire,
Bruno TEMPETA



Fait à Doubs, le 28 avril 2026.